



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2024/04

Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 228'000.- pour l'entretien des routes communales

Rapport de la Commission des finances :

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 11 avril 2024 pour l'étude du préavis municipal n°2024/04.

Des informations complémentaires ont également été demandées par email à Mme Laetitia Kohler et M. François Haenni. Nous les remercions pour ces précisions.

Objet du préavis

Pour rappel, le préavis n°2024/04 demande un crédit extrabudgétaire de CHF 228'000.— pour les travaux mentionnés ci-dessous.

1. Travaux préparatoires non terminés dans les villages de Bellerive, Constantine, Montmagny, Cotterd, Salavaux, Vallamand et Mur. La fin des travaux devrait se terminer prochainement au niveau du tapis et du gravillonnage.
2. Travaux de plus faible importance notamment prévus dans la zone EPK. Ceux-ci ont dû être reportés en raison de la mauvaise météo.

Analyse de la Commission

Notre analyse s'est portée sur l'aspect financier du projet mais également, dans une moindre mesure, sur le fond.

La demande du crédit extrabudgétaire se compose comme suit :

Budget 2023	475'000.00
Dépense effective 2023	<u>289'000.00</u>
Solde	186'000.00
Plus-value	<u>42'000.00</u>
Total	228'000.00

Cette demande de crédit englobe donc le report des charges non-dépensées en 2023 ainsi qu'une plus-value.

Selon les informations reçues, la plus-value s'explique par rapport aux connaissances de l'état des routes au moment de l'élaboration du budget 2023 qui a été effectué à l'automne 2022 et à la réalité des travaux à effectuer. La réalisation complète de ces travaux nécessite ces dépenses.

Vully-les-lacs, le 21 avril 2024

Les comptes 2023 étant en cours de révisions, il est un peu tôt pour donner des chiffres précis, révisés et validés mais la marge d'autofinancement devrait rester élevée pour 2023 selon les informations reçues de M. François Haenni.

Après toutes les informations reçues et analysées, nous pouvons donc conclure que notre commune a les ressources financières pour supporter cette demande de crédit extrabudgétaire.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 2024/04 tel que présenté, à savoir :

- D'accorder un crédit extrabudgétaire (fonctionnement) de CHF 228'000.00 destiné à financer les travaux concernant l'entretien du réseau routier communal.
- De financer ce crédit extrabudgétaire par la trésorerie courante.
- De le comptabiliser dans le fonctionnement par le compte 3142.100, section 4300.
- D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ces projets

La Commissions des finances

Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Arnaud Guignard Cédric Bardet